

Objet : Opération « Masques pour les entreprises »

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine vous propose en tant qu'entrepreneur du territoire de vous fournir en masques à usage unique. Dans les conditions suivantes :

- Vendu par boîte de 50 masques, pour un prix de 0.84€ TTC par masque ;
- Pour deux boîtes achetées la troisième sera offerte ;

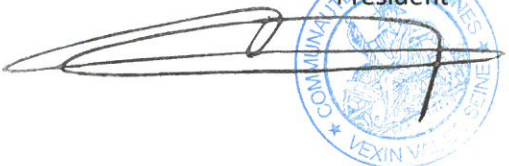
Ainsi, si cela vous intéresse je vous invite à retourner au secrétariat de la communauté de communes le bon de commande joint qui devra **obligatoirement** être accompagné d'un justificatif de domiciliation sur le territoire et d'un RIB.

Le retrait s'effectuera tous les **lundi matin de 9h30 à 12h00 uniquement** à compter du 18 mai 2020.

Au moment du retrait une facture vous sera donnée afin d'effectuer le paiement à la CCVVS.

Jean-François RENARD

Président



PJ : exemplaire vierge bon de commande